

Bruxelles serait privée chaque année de 100 nouveaux médecins généralistes

Le syndicat médical GBO a fait ses comptes. La dernière loi répartissant les quotas de médecins entre néerlandophones et francophones serait défavorable à ces derniers. Et c'est Bruxelles qui paierait l'addition.

Article réservé aux abonnés



La manière de répartir les nouveaux médecins entre les deux communautés du pays pose problème. - Bastien Doudaine.



Chef du service Société

Par **[Eric Burgraff \(/121/dpi-authors/eric-burgraff/\)](/121/dpi-authors/eric-burgraff/)**

Publié le 16/02/2022 à 19:59 | Temps de lecture: 5 min

Et si Bruxelles s'était fait rouler dans la farine lors de la répartition des quotas de médecins entre francophones et néerlandophones ? Pour le syndicat médical GBO (Groupement belge des omnipraticiens), la question ne se pose pas. C'est une réalité. A tel point que le docteur Anne Gillet, médecin généraliste bruxelloise et past-présidente du syndicat, a décidé de prendre la plume pour le dénoncer dans une lettre ouverte adressée aux politiques concernés. Une lettre dont le titre ne souffre d'aucune ambiguïté : « Chronique d'une pénurie annoncée de médecins généralistes à Bruxelles. Ou comment la Flandre malmène sa capitale ».

« Chaque année », assure-t-elle, « une centaine de médecins est prise sur le quota francophone en faveur des néerlandophones ». Un constat jugé préoccupant puisque dans certains quartiers de Bruxelles, à l'instar de nombreuses communes rurales, la pénurie est réelle : « Dans la première ligne de soins en particulier, Bruxelles est déjà confrontée à une pénurie de médecins généralistes. Le nombre de généralistes francophones va encore, de facto, décroître ». Citant l'Observatoire de

la santé et du social de Bruxelles-Capitale « sur la base des chiffres belges par groupe d'âge et par facteurs socio-économiques de la population, 67 quartiers sont identifiés comme confrontés à une possible pénurie. »

Un « horrible » compromis en 2007

On reprend. Pour comprendre, il faut faire un saut en avril 2017. A l'époque, après des mois de discussion sur ce sujet, le gouvernement Michel I (rassemblant les libéraux francophones, leurs homologues flamands mais aussi le CD&V et la N-VA) accouche d'un accord permettant de régler pour plusieurs années la crise des numéros Inami (cette crise qui, d'un exécutif à l'autre depuis 20 ans, empoisonne les relations entre communautés sur l'accès à la profession des étudiants en médecine-dentisterie).

Un accord que des experts de ce dossier qualifient aujourd'hui « d'horrible compromis ». Non parce qu'il imposait un filtre d'accès (l'examen d'entrée) et « sauvait » tous les étudiants en fin de cursus cette année-là. Non parce qu'il organisait un lissage négatif du nombre de nouveaux médecins francophones (nous devons apurer sur les prochaines années une dette de 1.531 numéros octroyés à des étudiants surnuméraires face aux quotas officiels). Non parce que, quoi qu'il arrive, il y aura toujours au minimum 505 numéros pour les francophones. Mais oui, un « horrible compromis », parce que selon le GBO, il chipote avec la manière de répartir les nouveaux médecins entre les deux communautés du pays. « Quoi que recommandait la Commission de planification sur ce sujet, il fallait absolument respecter la clef 60/40 qui régit nombre de relations entre les communautés du pays », ajoute cet expert. A l'époque, une loi a été prise pour organiser cette répartition. « Elle prévoit », rappelle Anne Gillet, « qu'en Flandre et en Wallonie, le nombre de médecins est calculé sur base du nombre d'habitants ». A Bruxelles par contre, « le critère pris en compte est le nombre d'élèves inscrits dans les écoles primaires et secondaires ». Le tout devait être validé chaque année par la Cour des comptes. Que se passe-t-il aujourd'hui ? « La répartition sur base de la population des écoles donne 83 % de francophones et 17 % de néerlandophones, nous explique le GBO. « Forcément, calculée de cette façon, la répartition des médecins dont chaque Communauté est censée avoir besoin ne représente absolument pas la réalité linguistique de la population bruxelloise », précise le docteur Gillet.

Des critères plus réalistes

« Or, d'autres critères comme celui de la carte d'identité donnent 92 % de francophones et 8 % de néerlandophones, tandis que celui de la déclaration d'impôts donne 93 % de francophones et 7 % de néerlandophones ». Ce serait notamment le nombre d'élèves francophones fréquentant les écoles flamandes de la capitale qui biaiserait le calcul. On paraphrase le syndicat médical : alors que Bruxelles compte 1.209.000 habitants, on calcule aujourd'hui le nombre de médecins qui doit lui être attribué sur 1.003.470 habitants (83 % issus de la clef élèves) au lieu de 1.112.280 (92 % issus de la clef carte d'identité). Différence : 108.810 habitants. « Or, il est admis que le besoin de généralistes est de 90 par 100.000 habitants et que, en deçà, on est en risque de pénurie ». Une règle de trois plus tard : il manquerait chaque année 98 médecins généralistes au détriment des francophones et plus particulièrement de Bruxelles.

Le différentiel ne serait qu'un moindre mal si les néerlandophones titulaires de ces numéros exerçaient réellement sur Bruxelles. « Malheureusement, assure Anne Gillet, nous ne voyons pas le nombre de généralistes néerlandophones croître, n'étant visiblement pas attirés à travailler dans la capitale ».

Une bombe sociale et sanitaire

A l'attention de ceux qui, aujourd'hui, négocient l'avenir de ce dossier brûlant, le GBO se fait revendicatif : « Si les généralistes néerlandophones n'intègrent pas en suffisance le terrain bruxellois, nous revendiquerons alors la restitution de la répartition des quotas de médecins ayant étudié en français ou en néerlandais calculés selon le nombre d'habitants se déclarant parlant français ou néerlandais ». Plaidant au passage pour une politique d'installation (contraindre ou encourager les diplômés à s'installer dans les territoires en pénurie), Anne Gillet estime que « Bruxelles risque d'être victime d'un communautarisme irresponsable si les politiques choisissent la lourde responsabilité à ne pas revoir leur copie ». En l'absence de réponse adéquate, « nous redoutons l'explosion de la bombe sociale et sanitaire qu'est devenue la capitale de l'Europe ».

Manifestation des étudiants en médecine: «Tout était absurde. Il n'y a pas eu de promesse»

Alors que, mercredi midi, 250 étudiants manifestaient contre le contingentement Inami, une délégation a été reçue par le chef de cabinet du ministre Vandembroucke (Vooruit). Une discussie jugée « absurde » par Lucas Van Molle, président de la Fédération des étudiants francophones (FEF).